

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 020609 – AMR 41/031/02

Action complémentaire sur l'AU 174/01 (AMR 41/026/01 du 17 juillet 2001) et suivante (AMR 41/052/01 du 27 novembre 2001)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / ARRESTATION ARBITRAIRE / « DISPARITION » PRÉSUMÉE / Nouveau motif de préoccupation : HARCÈLEMENT

MEXIQUE

**Faustino Jiménez Alvarez (h), « disparu »
Últimino Díaz Castillo (h) et sa famille**

Nouvelles personnes menacées : Francisco Cortéz Pasténes (h) et sa famille

Londres, le 11 septembre 2002

Amnesty International est préoccupée par la sécurité de Francisco Cortéz Pasténes et de sa famille. En effet, plusieurs policiers de la *Policía Judicial del Estado* (PJE, police judiciaire de l'État) auraient menacé cet homme de représailles et auraient tenté de l'interpeller sans mandat d'arrêt en le menaçant au moyen d'une arme à feu. Francisco Cortéz Pasténes, ancien policier de la PJE, a dénoncé l'implication de certains de ses ex-collègues et d'autres représentants de l'État dans de graves infractions, dont la « disparition » de Faustino Jiménez.

Le 14 août, plusieurs hommes ont été vus devant le domicile de Francisco Cortéz Pasténes, à Chilpancingo, dans l'État de Guerrero. L'un d'eux aurait dit : « *Il est là, ce salopard ; ça va être sa fête* ». Parmi ces hommes, Francisco Cortéz Pasténes a reconnu certains de ses collègues de la PJE. Un peu plus tard, lorsqu'il est sorti de chez lui, un membre de la PJE aurait essayé de l'arrêter en le menaçant au moyen d'une arme à feu, mais il a réussi à prendre la fuite avec sa voiture. Poursuivi par la police, il s'est rendu dans le centre de Chilpancingo et s'est réfugié dans les locaux de la *Comisión de Defensa de los Derechos Humanos del Estado de Guerrero* (CODDEHUM-Guerrero, Commission de défense des droits humains de l'État de Guerrero).

Dans le courant de l'année, Francisco Cortéz Pasténes avait rendu publics des éléments importants mettant apparemment en lumière l'implication de certains de ses anciens collègues et de hauts fonctionnaires dans de graves infractions, dont la « disparition » de Faustino Jiménez. Ces informations ont permis à la CODDEHUM de soumettre aux autorités une recommandation concernant neuf « disparitions » présumées signalées dans l'État de Guerrero, dont celle de Faustino Jiménez. À la suite de pressions exercées au niveau national et international, deux membres de la PJE soupçonnés d'être impliqués dans la « disparition » de cet homme ont finalement fait l'objet d'un mandat d'arrêt. Néanmoins, les mandats n'ont pas été délivrés rapidement et les deux policiers ont, semble-t-il, été informés de leur future arrestation, ce qui leur a permis de se cacher et de ne pas être interpellés. Amnesty International ignore toujours ce qu'il est advenu de Faustino Jiménez, et l'affaire le concernant doit être examinée par la Commission interaméricaine des droits de l'homme.

Les éléments fournis par Francisco Cortéz Pasténes ont joué un rôle très important dans la dénonciation des violations des droits humains commises par les responsables de l'application des lois au Guerrero. Amnesty International estime que cet homme risque d'être harcelé ou d'être de nouveau arrêté à titre de représailles.

Últimino Díaz Castillo n'est plus appelé à témoigner dans l'affaire concernant Faustino Jiménez (voir l'AC/AU 174/01, AMR 41/052/01 du 27 novembre 2001). Amnesty International n'a pas reçu de nouvelles informations à son sujet.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

– déclarez-vous préoccupé par la sécurité de Francisco Cortéz Pasténes et de ses proches, compte tenu des menaces de représailles et de la tentative d'arrestation arbitraire dont il a fait l'objet le 14 août ;

– exhortez les autorités à prendre des mesures pour garantir la sécurité de cet homme et de sa famille ;

– demandez instamment aux autorités d'ouvrir sans délai une enquête sur les actes de harcèlement auxquels se sont manifestement livrés des policiers de la PJE à l'égard de Francisco Cortéz Pasténes, de rendre publics les résultats de ces investigations et de traduire en justice les responsables présumés ;

– rappelez aux autorités qu'il leur incombe de faire la lumière sur le sort de Faustino Jiménez, de déférer à la justice tous les responsables présumés de sa « disparition » et d'accorder à sa famille une réparation adaptée.

APPELS À :

Gouverneur de l'État de Guerrero :

Lic. René Juárez Cisneros
Gobernador constitucional del Estado de Guerrero
Palacio de Gobierno, segundo piso
Plaza Central, Primer Congreso de Anáhuac
Col. Centro, Chilpancingo 39000
Guerrero, Mexique

Fax : + 52 747 472 3072

Formule d'appel : *Estimado Gobernador,* / Monsieur le Gouverneur,

Procureur général de l'État de Guerrero :

Lic. Jesús Ramírez Guerrero
Procurador General del Estado de Guerrero
Procuraduría General de Justicia del Estado de Guerrero
Carretera Nacional Chilpancingo-Acapulco
Chilpancingo
Guerrero, Mexique

Fax : + 52 747 472 2328

Formule d'appel : *Señor Procurador,* / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains

Centro de Derechos Humanos de la Montaña Tlachinollan
Mina 77 col centro
Tlapa Guerrero 41304
Mexique

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Mexique dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 23 OCTOBRE 2002, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*